



ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Naviguer dans votre nouveau milieu
professionnel

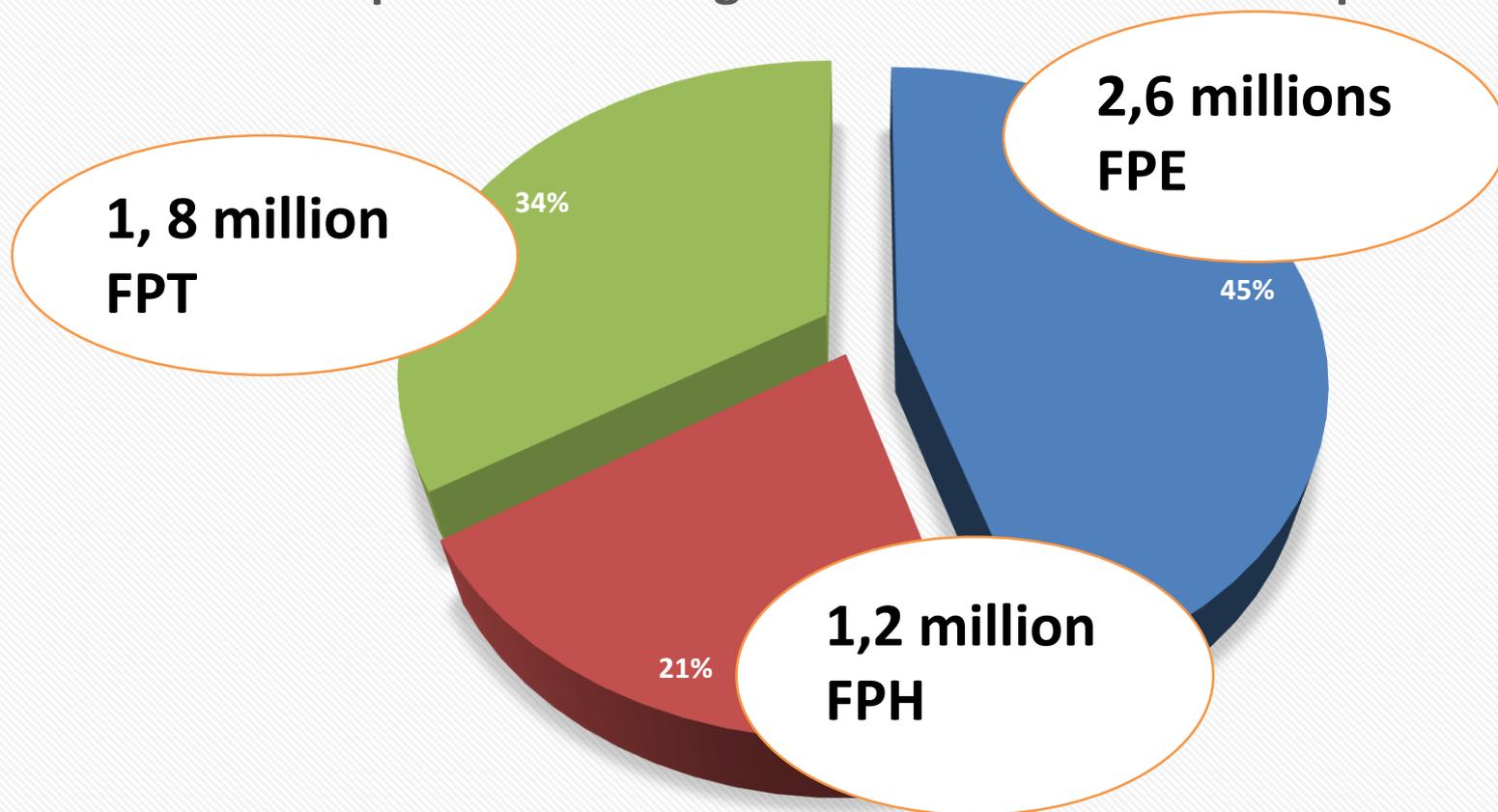
Jean-Michel Paviot
Secrétaire général CDG 35

Sommaire

- 1) Des agents au service du public
- 2) Les attributs d'une collectivité
- 3) Les élus locaux
- 4) Les partenaires territoriaux
- 5) Les enjeux du « bloc communal »
- 6) La prise de poste de l'Agent Missions Temporaires

11 - Les 3 fonctions publiques : 5,6 millions d'agents

Répartition des agents de la Fonction Publique



■ Fonction Publique d'Etat

■ Fonction Publique Hospitalière

■ Fonction Publique Territoriale

12 - La Fonction Publique Territoriale

Au niveau national

- Une proximité du service public : enjeu territorial
- Une multitude d'employeurs : collectivités territoriales, (communes, départements, régions), établissements publics (offices HLM, CCAS, communautés de communes, syndicats intercommunaux...)
- Une diversité de métiers à travers 8 filières d'emplois
- 250 métiers différents

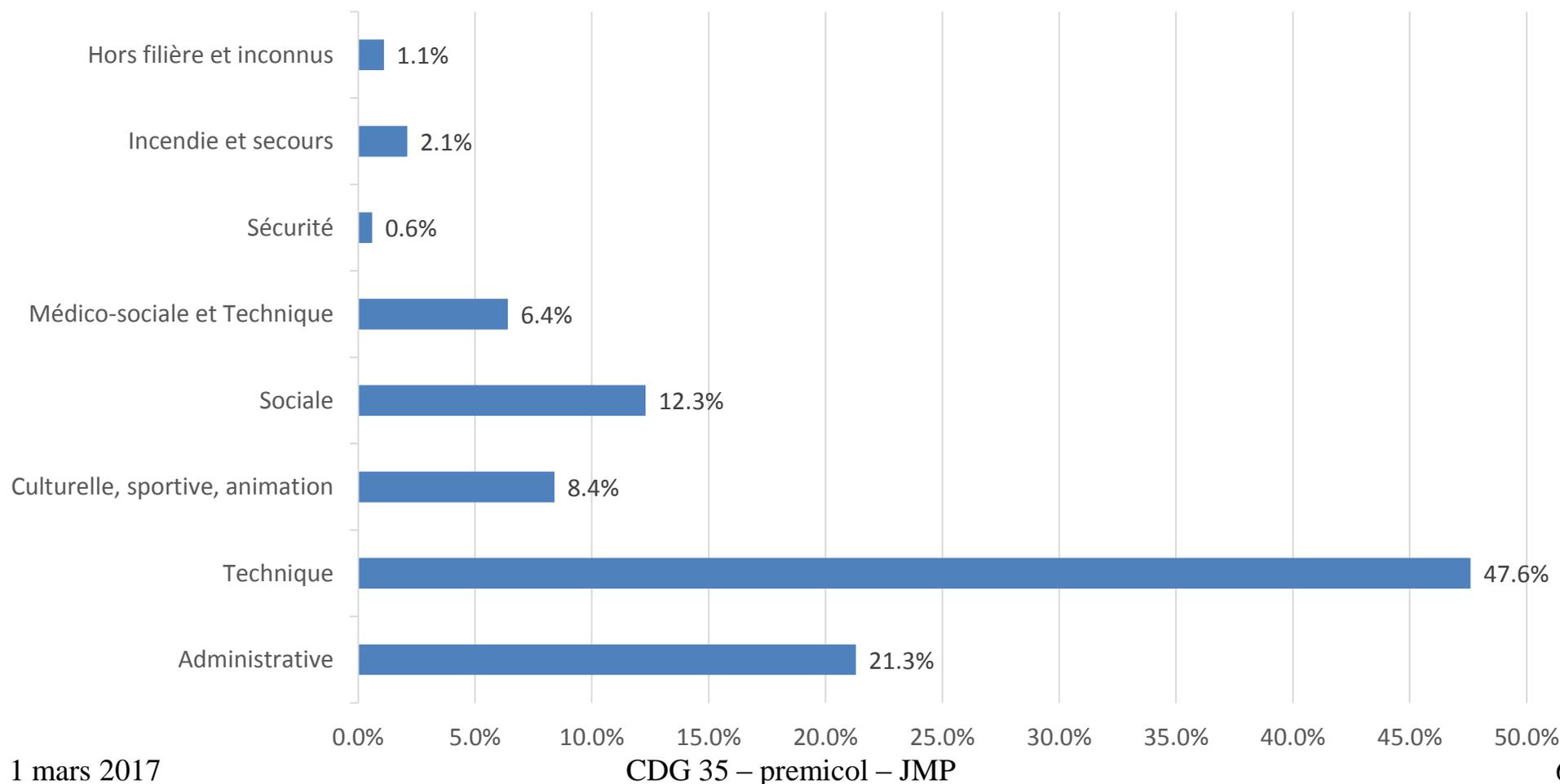
12 - La Fonction Publique Territoriale

En Bretagne

- CREF 2015 : panorama en ligne sur site CDG 35
- 93 000 agents territoriaux bretons en 2013 contre 73 400 en 2003 (transfert des collèges, lycées, équipement et augmentation du taux d'administration)
- 2005-2015 : + 26 % - transferts Etat et nouveaux services
- 60 % de femmes
- Les communes et CCAS : 61 % des effectifs
- Intercommunalités : 15 %
- Les gros employeurs : CR, CG, Villes

12 - La Fonction Publique Territoriale

Les 8 filières d'emploi en Bretagne au 31/12/2015



12 - La Fonction Publique Territoriale

En Ille et Vilaine

- Environ 28 000 agents titulaires et non titulaires et à temps complet et non-complet
- 12 500 agents sur 7 grandes collectivités: CRB - CG - Rennes - Rennes Métropole - Villes de Saint-Malo - Fougères - SDIS
- 12 500 sur l'ensemble des autres collectivités avec des villes dans l'agglomération rennaise et les Communautés

13 - Le Service Public

Des élus en contact avec la population



13 - Le Service Public

Des collectivités recevant du public



13) - Le Service Public

Les usagers - citoyens - contribuables



13 - Le Service Public

- **La notion de service public regroupe deux éléments distincts :**
 - une activité ou une mission d'intérêt général.
 - l'ensemble des organismes, qu'ils soient publics ou privés, chargés de ces missions d'intérêt général.
- **Contrôle par la puissance publique**
- **Financé prioritairement par de l'argent public**
- **Accessibilité et continuité du Service Public.**
- **Quels services publics en 2020 ?**

21 - Quelques aspects juridiques

- La constitution du 4 octobre 1958, fondant la Vème République, définit la notion de collectivité territoriale dans l'article 72 :
 - Les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74.
 - *Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences.*
- Aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre.
- Notion de contrat, de chef de « filât »,
- importance des CTAP loi MAPTAM de 2014 pour « favoriser un exercice concerté des compétences »
- Les Communautés: des collectivités en devenir

21 - Quelques aspects juridiques

Le pouvoir de décision :

La délibération est l'acte juridique décisionnel, que le maire ou le président, en sa qualité de responsable de l'exécutif de la collectivité, doit appliquer conformément au vote du conseil.



22 - Les collectivités en Ile et Vilaine

- 353 communes en 2015, 347 en 2017 : 6 communes nouvelles
 - 6 de plus de 15 000 Habitants
 - 33 entre 3 500 et 15 000 habitants
 - 314 de moins de 3 500 habitants
- 348 CCAS et 2 CIAS
- 81 structures intercommunales (SIVU, SIVOM, 21 Communautés de Communes, 2 Communautés d'Agglomération, 1 Métropole...pour l'instant
- 4 Offices publics d'HLM
- Plus : la Région Bretagne, le Département et 35 autres établissements

Soit 600 collectivités et 28 000 salariés

3 - Les élus locaux

Les conseillers municipaux et communautaires



1 mars 2017

CDG 35 – premicol – JMP

15

3 - Les élus locaux

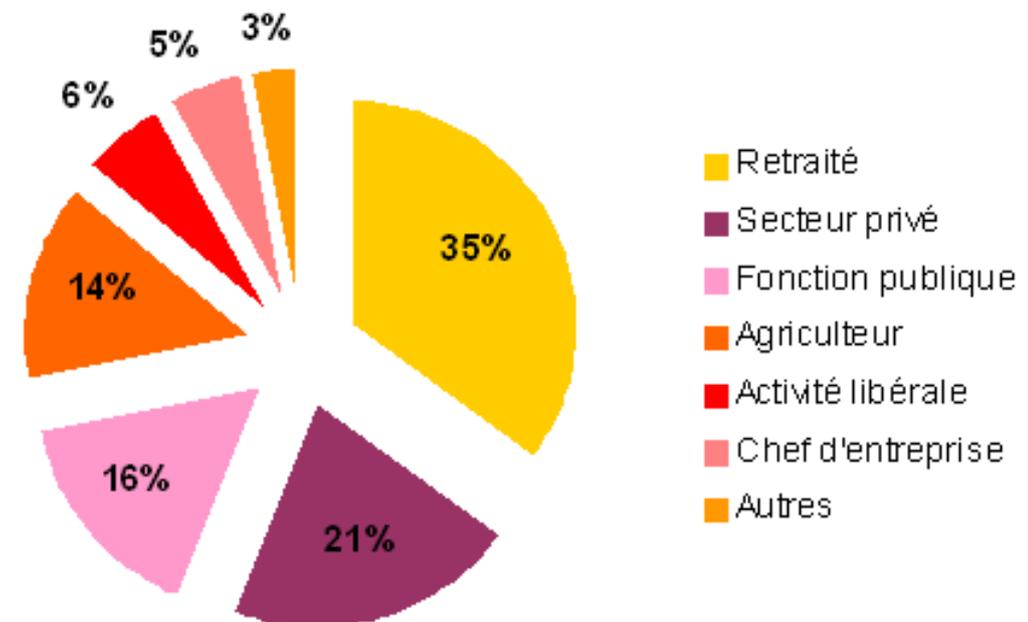
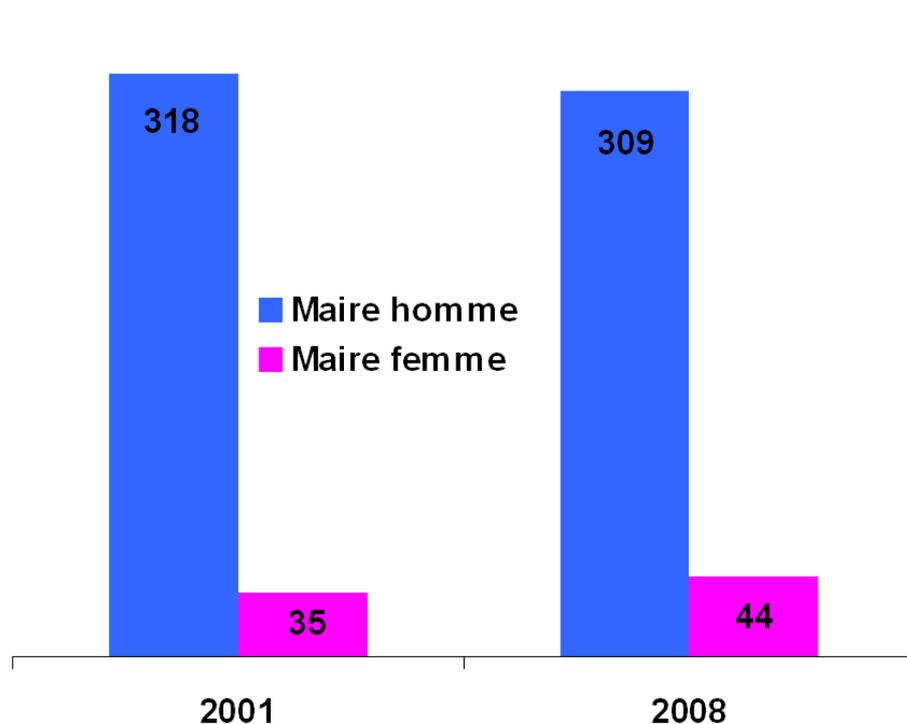
Les conseillers municipaux et communautaires



**Scrutin de liste au-delà de
1 000 habitants
Élection des conseillers
communautaires**

3 - Les élus locaux

les conseillers municipaux en Ile et Vilaine



2014 : Maires
 - 299 hommes
 - 54 femmes
 - Maire de Rennes
 - Plus de postes d'adjointes

41- Les représentants de l'Etat

- 411 - La Préfecture et les sous-préfectures
- 412 - La Direction départementale des territoires et de la Mer (DDTM)
- 413 - Les Trésoreries : La Direction Départementale des Finances Publiques (DGFip)
- 414 - Les autres services déconcentrés

413 - Les Trésoreries (DGFIP)

Missions :

- exécution des opérations comptables des collectivités territoriales et des établissements publics
- opérations relatives au recouvrement des recettes, contrôle et paiement des dépenses, tenue de la comptabilité et activité de conseil et d 'expertise financière
- contrôle de la gestion comptable des organismes publics ou assimilés
- collecte de l 'épargne au profit de l'État et de divers organismes publics
- EXPERTISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU PROFIT DES ADMINISTRATIONS :
EXEMPLE : SIMULATION FISCALE, PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE.

413 - Les Trésoreries (DGFIP)

Organisation



414 - Les autres services déconcentrés

- **La DDCSPP:** Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

- L'inspection académique :
 - acteur majeur pour la carte scolaire et la mise en œuvre des rythmes scolaires
- Réforme de l'Etat parallèle à la réforme territoriale: nouvelle « charte de la déconcentration »
- Plan Préfectures Nouvelle Génération: PPGN

www.prefecture.ile-et-vilaine.gouv.fr

Organigramme à télécharger

42 - Les partenaires privés

- Les maîtres d'œuvre : quel contrat ? Quel contrôle ? Les marchés de travaux ?
- Les cabinets d'études: quelles missions ? Quels acomptes ? Quel accompagnement ?
- Les entreprises locales: quelle fiscalité ? Quelle implantation ? Quel respect de la commande publique ?
- Les associations: quelle convention ? Quelle subvention ?

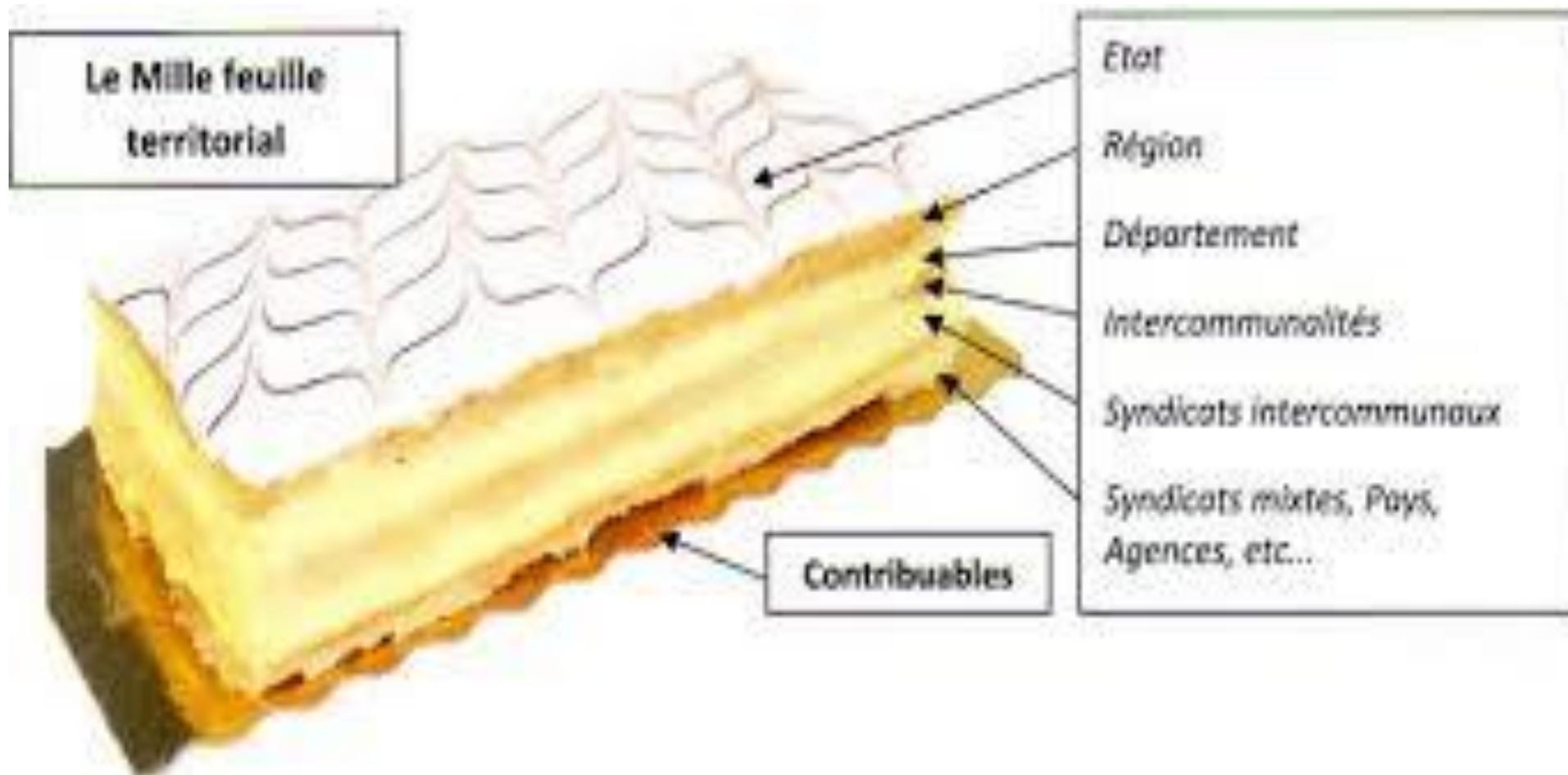
42 - Les partenaires privés

Accueil

- Importance d'identifier vos interlocuteurs, leur rôle par rapport à la Mairie
- Bien comprendre la demande des interlocuteurs pour aiguiller sur le bon correspondant interne
- Lecture attentive du bulletin municipal, des articles de presse sur la commune, des comptes rendus du conseil municipal, du site internet

Quelle collectivité a compétence sur quoi ?

« Entre l'Europe et la Commune... »



43 - Les collectivités « supracommunales »

- 431 - La Région Bretagne
- 432 - Le Département d'Ille et Vilaine
- 433 - Les Intercommunalités: évolution nationale et dans le 35
- 434 - La réforme territoriale

431 - La Région Bretagne

La Région Bretagne : www.bretagne.bzh

- **4 départements administratifs**
- **17 pays : contrats avec la Région**
- **Une identité forte : marque Bretagne**
- **Budget 2017: 1,625 milliard d'euros dont 655 millions pour les investissements : TGV, TER, lycées, Haut Débit, Contrats de pays, fonds européens**

432 - le département d'Ille et Vilaine

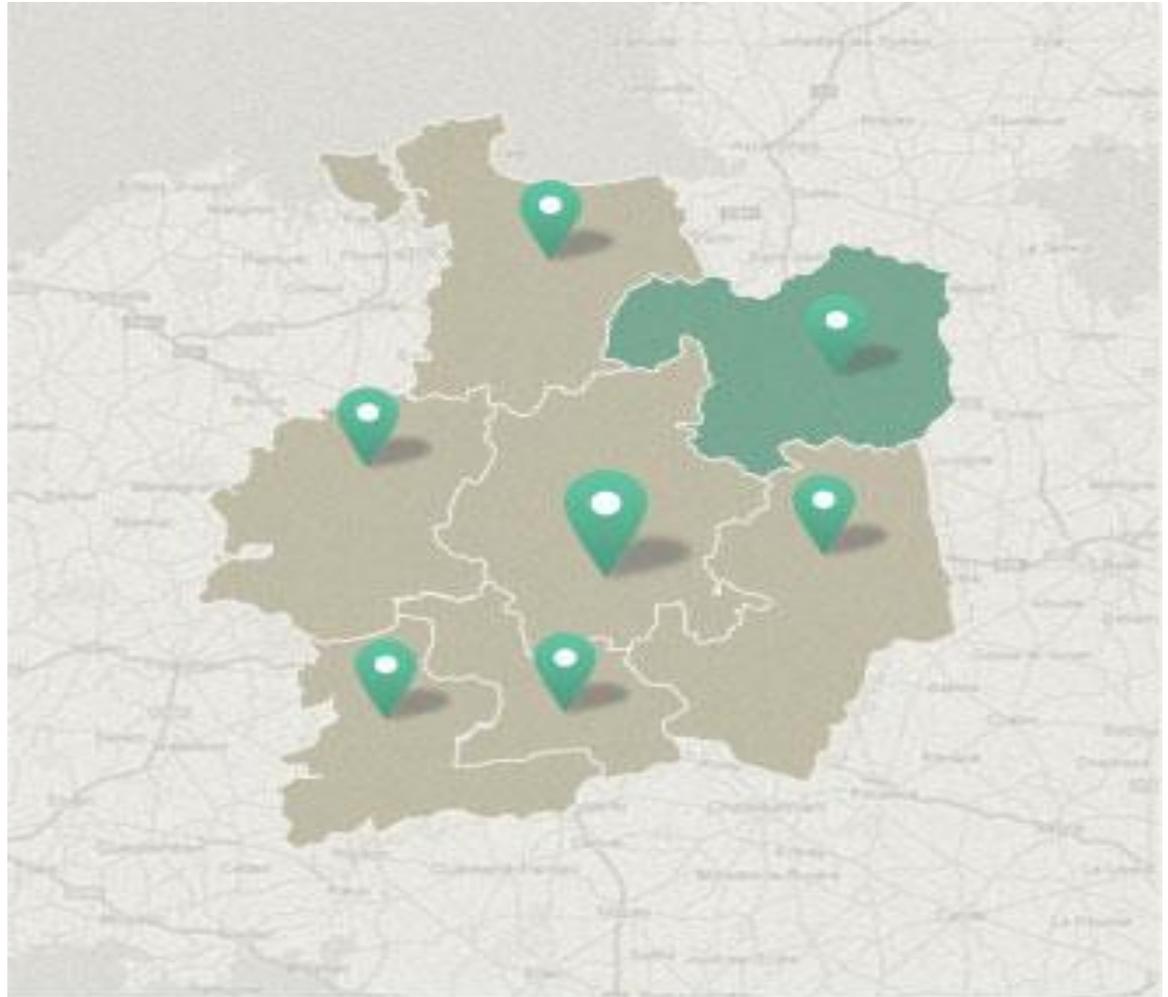
ILLE-ET-VILAINE - projet de redécoupage cantonal 2015



71 mars 2017

CDG 35 - prémicol - JMP

432 - le département d'Ille et Vilaine



432 - le département d'Ille et Vilaine

Le Conseil départemental: www.ille-et-vilaine.fr

- Budget 2017 de 1,058 milliard d'euros dont 509 millions pour le secteur social (RSA,APA)
- Construction et entretien de 106 collèges publics et privés + transport des élèves
- Transports interurbain « illenoo »
- 5 220 kms de voirie « RD »

432 - le département d'Ille et Vilaine



- ✓ Environ 4 000 agents départementaux (dont 850 assistants familiaux).
- ✓ 113 millions d'euros de transferts de charges non compensés par l'Etat en 2011: renationalisation du RSA ?
- ✓ Budget 2005: 715 M - Budget 2017: 1 Milliard
- ✓ Dynamisme des dépenses sociales : vieillissement et crise économique
- ✓ Une autonomie fiscale réduite de 45 à 18 % à la suite de la réforme de la fiscalité locale.
- ✓ Une «feuille de route» revue avec le contexte financier : démocratie participative pour faire des choix

433 - Evolution de l'intercommunalité

- Les SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique) : Loi du 22/03/1890 : GESTION en commun de la voirie, assainissement, etc
- Les SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) : Ordonnance du 5/01/1959: GESTION de plusieurs domaines
- Les Communautés urbaines : Loi du 31/12/1966: les villes intégrées
- Les Districts : ordonnance du 5/01/1959 et loi du 31/12/70
- Les Communautés de communes : Loi du 6/02/1992: PROJET
- Les Communautés d 'Agglomération : Loi du 12/07/1999
dite loi Chevènement: PROJET
- Les Pays : Loi du 25/06/1999 dite loi Voynet: CONCERTATION

433 - Evolution de l'intercommunalité

Loi du 16 décembre 2010 dite RCT: Réforme des Collectivités Territoriales:

- Objectif zéro commune isolée: intercommunalité de projet obligatoire
- Diminution des syndicats dans les domaines de l'eau et des déchets ménagers notamment en Ille et Vilaine: intégration plus forte
- Périmètres pertinents : rôle des CDCI- seuil des 5 000 habitants
- Élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires
- L'intérêt communautaire développé?
- Mutualisation des services communes / communautés?

433 - Evolution de l'intercommunalité

Loi du 27 janvier 2014 dite MAPTAM: Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles

- Statut particulier du Grand Paris (124 communes), des métropoles de Lyon et d'Aix-Marseille
- Transformation de 9 Ctés d'Agglo en Métropole : plus de 400 000 habts dans une aire urbaine de 650 000 habts dont Rennes et Nantes
- Possibilité de transformation de CU de Brest et CA de Montpellier
- Dès 2015: renforcement des compétences dont la voirie et l'urbanisme
- Des délégations de compétences de l'Etat, de la Région et du Département: quelle place de ces collectivités dans ces métropoles ?

433 - L'intercommunalité en Ile et Vilaine avec la loi NOTRe

LOI NOTRe du 7 août 2015: Nouvelle Organisation Territoriale de la République

- 9 territoires concernés directement par le seuil des 15 000 ha
 - Négociations en CDCI
 - 1 SDCI proposé le 31 mars 2016
 - Des amendements étudiés en juin
 - Des arrêtés sur les nouvelles Communautés en sept-oct

433 - L'intercommunalité en Ile et Vilaine avec la loi NOTRe

24 - Les intercommunalités: www.adcf.org

Projet national: - 50% de Communautés + 15 000 h

-40% en réalité : 1 245 Ctés

Dans le 35: passage de 29 Ctés en 2011, à 24 en 2014, à 18 en 2017...et 1 métropole

Nouvelle carte sur site de la Préfecture 35

Exemple: Fougères Agglomération au 1^{er} janvier 2017

La nouvelle communauté d'agglomération de Fougères au 1^{er} janvier 2017

55 120 habitants, 33 communes

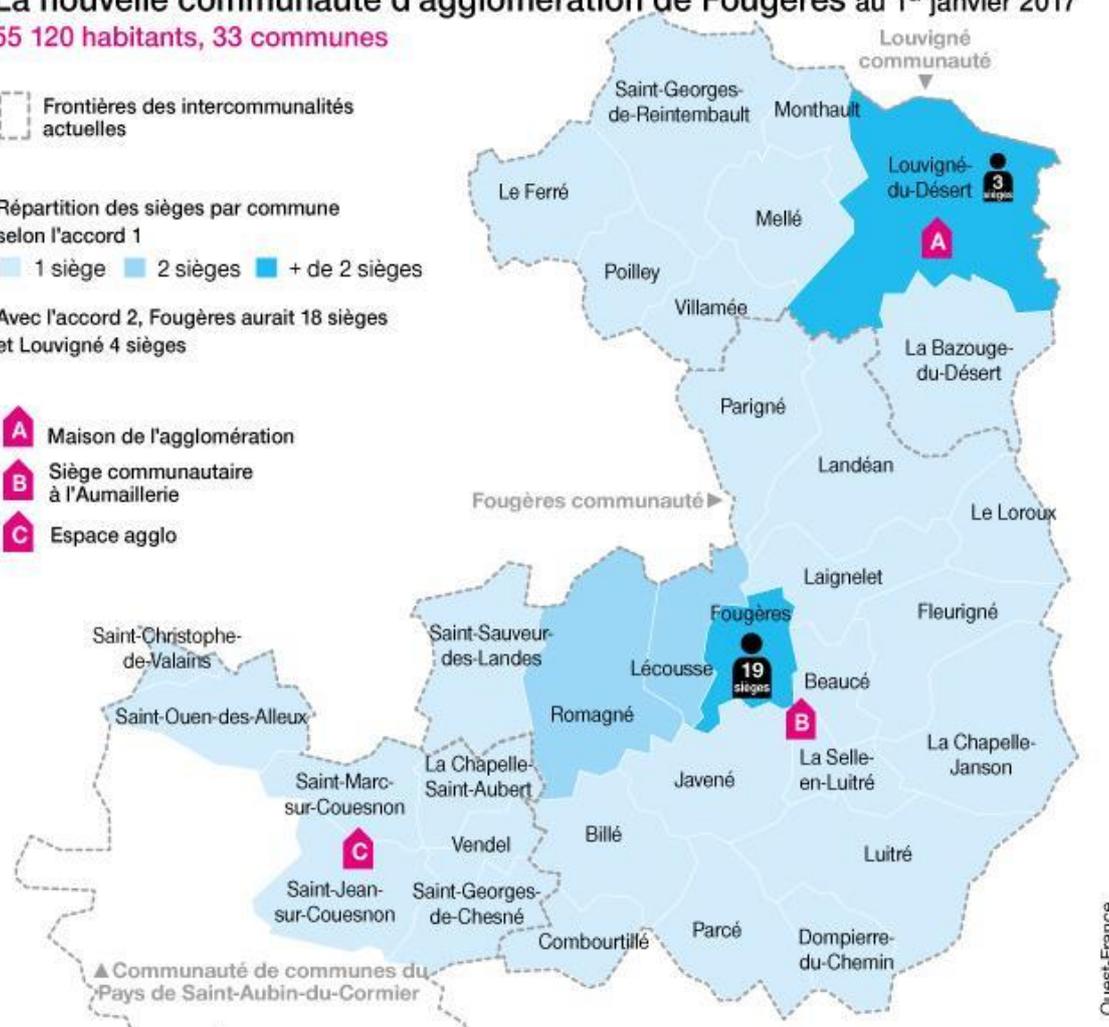
Frontières des intercommunalités actuelles

Répartition des sièges par commune selon l'accord 1

1 siège 2 sièges + de 2 sièges

Avec l'accord 2, Fougères aurait 18 sièges et Louvigné 4 sièges

- A** Maison de l'agglomération
- B** Siège communautaire à l'Aumallerie
- C** Espace agglo



433 -Le nouveau Pacte financier intercommunal

- Nouvelle génération des pactes financiers et fiscaux, notamment dans les « nouvelles » communautés: projets de territoire à adapter
- La fiscalité ménage intercommunale : quelle marge de manœuvre pour les impôts communaux ?
- Les aides aux communautés reversées par la Communauté: quelles évolutions des
 - aides au fonctionnement (DSC, subventions) ?
 - Fonds de concours à l 'investissement ?
- Comment répercuter la baisse des dotations de l'Etat ? Quelle sera l'approche sur le coefficient de mutualisation dans la DGF instauré par la loi MAPTAM ? Quel partage du FPIC : fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales ?

434 - La réforme territoriale

Plusieurs lois se succèdent, se complètent... se contredisent ?

Loi « MAPTAM » du 27 janvier 2014 : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles: retour de « la clause générale de compétence » et création de la métropole rennaise

Loi « ALUR » du 24 mars 2014 : l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové: instruction locale de l'urbanisme: services intercommunaux créés

Loi « Nouvelles Régions » du 16 janvier 2015: 13 régions et des enjeux sur la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat...et des « capitales » régionales

Loi « Commune nouvelle » du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes:

- échec relatif des communes nouvelles de 2010...après celui des fusions de 1971
- En 2015-2016: incitation financière et identité communale préservée. Nouvel essor ? 6 dans le 35

Loi « NOTRe » du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République: suppression de « la clause générale de compétence », renforcement des intercos et de la Région

434 - La réforme territoriale

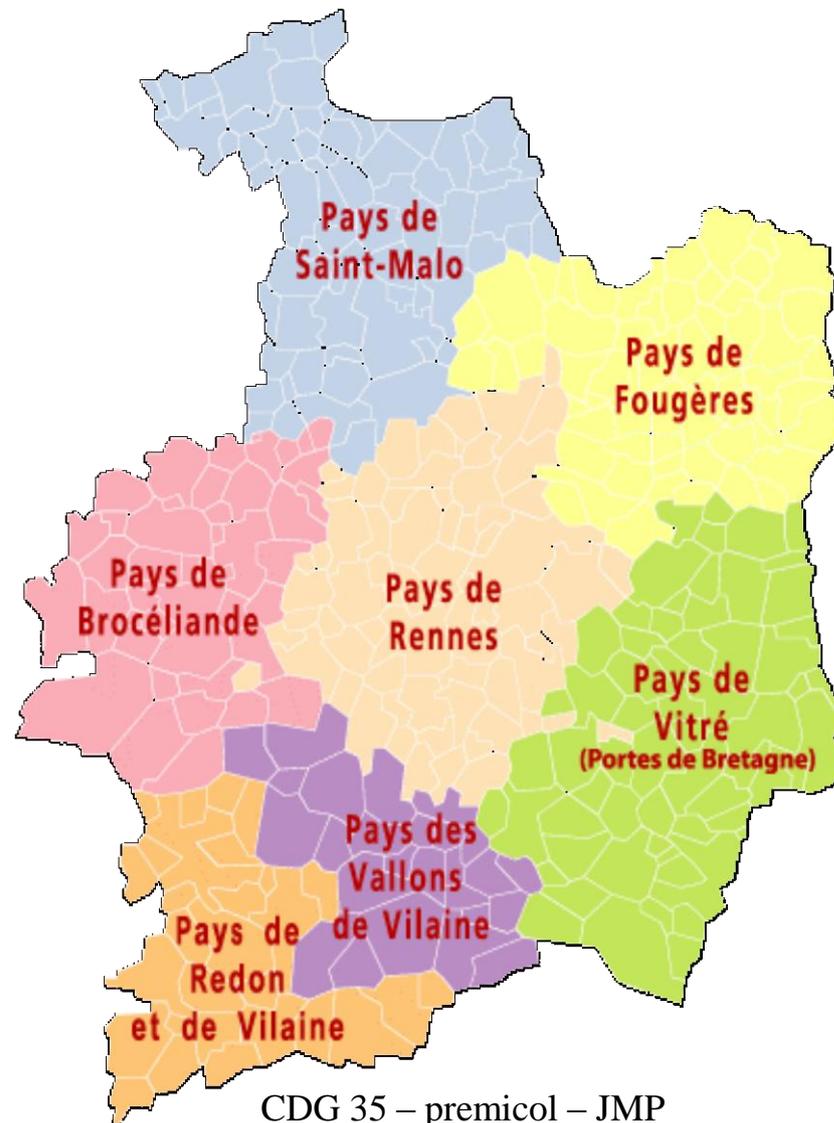
- Quelle place pour les communes ?
- Des « communes nouvelles » pour exister localement ?
- Quelles capacités des communautés à se développer ?
- Quel investissement dans la mutualisation des services ?
- Quel avenir du département avec le renforcement des compétences de la Région et des intercos ?
- Suivre les Conférences Territoriales de l'Action Publique qui vont définir des « chefs de filât » : modulation des territoires.



434 - La Réforme territoriale: et les Pays ?

- Les Pays: des espaces de contractualisation avec la Région et d'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Caractérisés par une cohésion géographique, économique, sociale ou culturelle, les pays sont des espaces de projets entre des collectivités qui collaborent à leur développement commun en y associant les acteurs socio-professionnels et économiques du territoire.
- D'un point de vue institutionnel, le pays ne dessaisit aucune collectivité de ses compétences, mais remplit les missions confiées par ses collectivités, là où la coopération permet une action plus cohérente : le développement économique, la solidarité et les services publics, l'environnement et la qualité de la vie.
- Les Pays: contours des futures grandes intercommunalités ?

434 - La Réforme territoriale: et les Pays ?



44 - Le CDG 35 et l'antenne du CNFPT

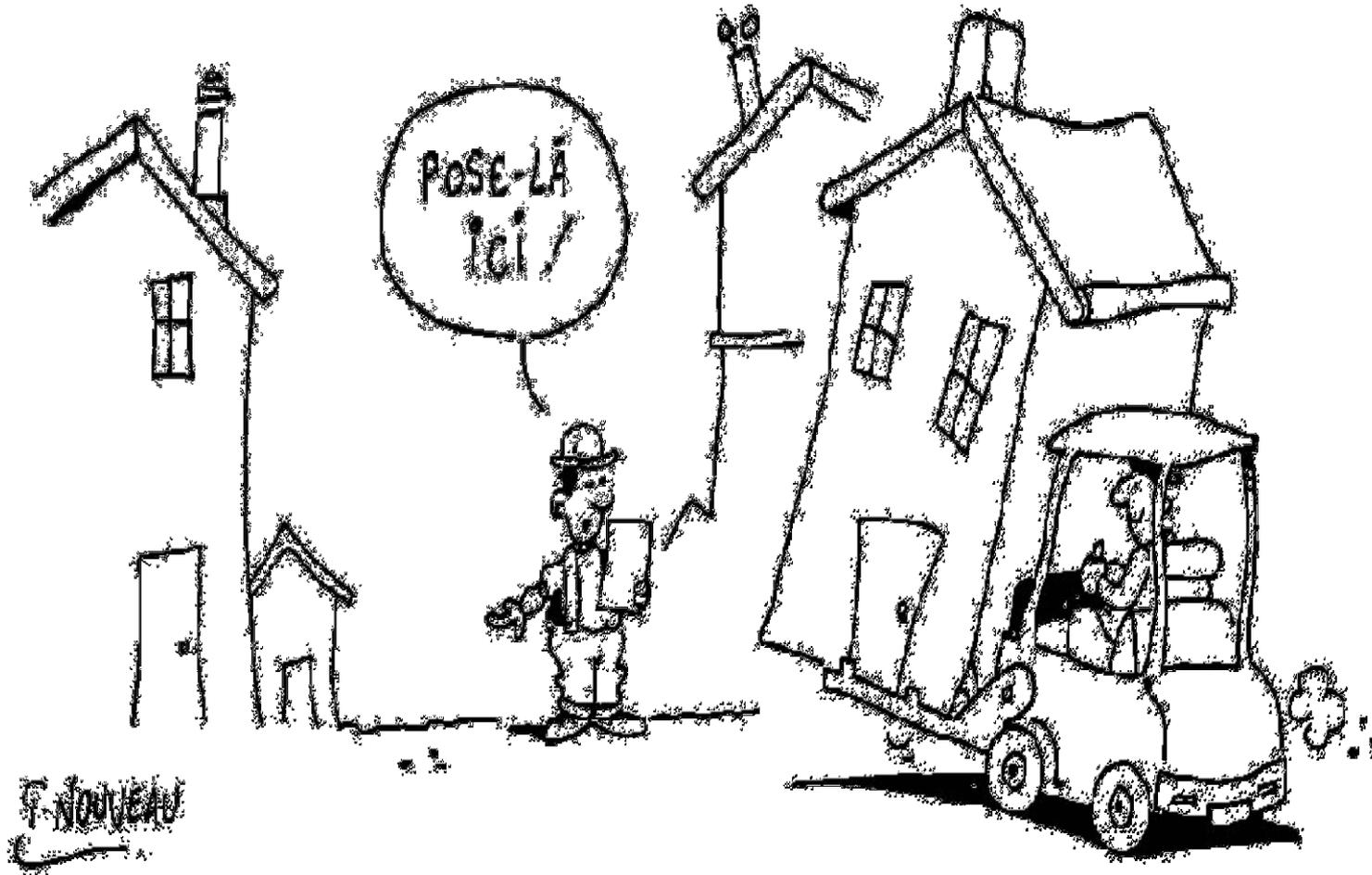
- 441 - Le CDG 35
- 442 - L'antenne du CNFPT

5) Les enjeux du »»bloc communal »»

- 51 - la maîtrise de l'urbanisme
- 52 - des achats performants
- 53 - l'optimisation financière
- 54 - la qualité des Ressources Humaines
- 55 - une population à satisfaire

51 - La maîtrise de l'urbanisme

Un territoire



51 - la maîtrise de l'urbanisme

■ PLU ou PLUi ?

- un cadre territorial : le SCOT, le PLU (i), la carte communale

■ Cohabitation des activités ?

- une réflexion territoriale : ZAC, réserve foncière, zonage du PLU, PLH, Plan de déplacement urbain...et rural
- Gestion des stocks et des flux :
l'enjeu des mobilités et de l'accessibilité



■ Densification

et cadre de vie ?

Environnement ?

Dans votre collectivité de résidence: ou sur internet

Y-a-t-il un document pédagogique sur l'urbanisme ?

Qui instruit l'urbanisme ?

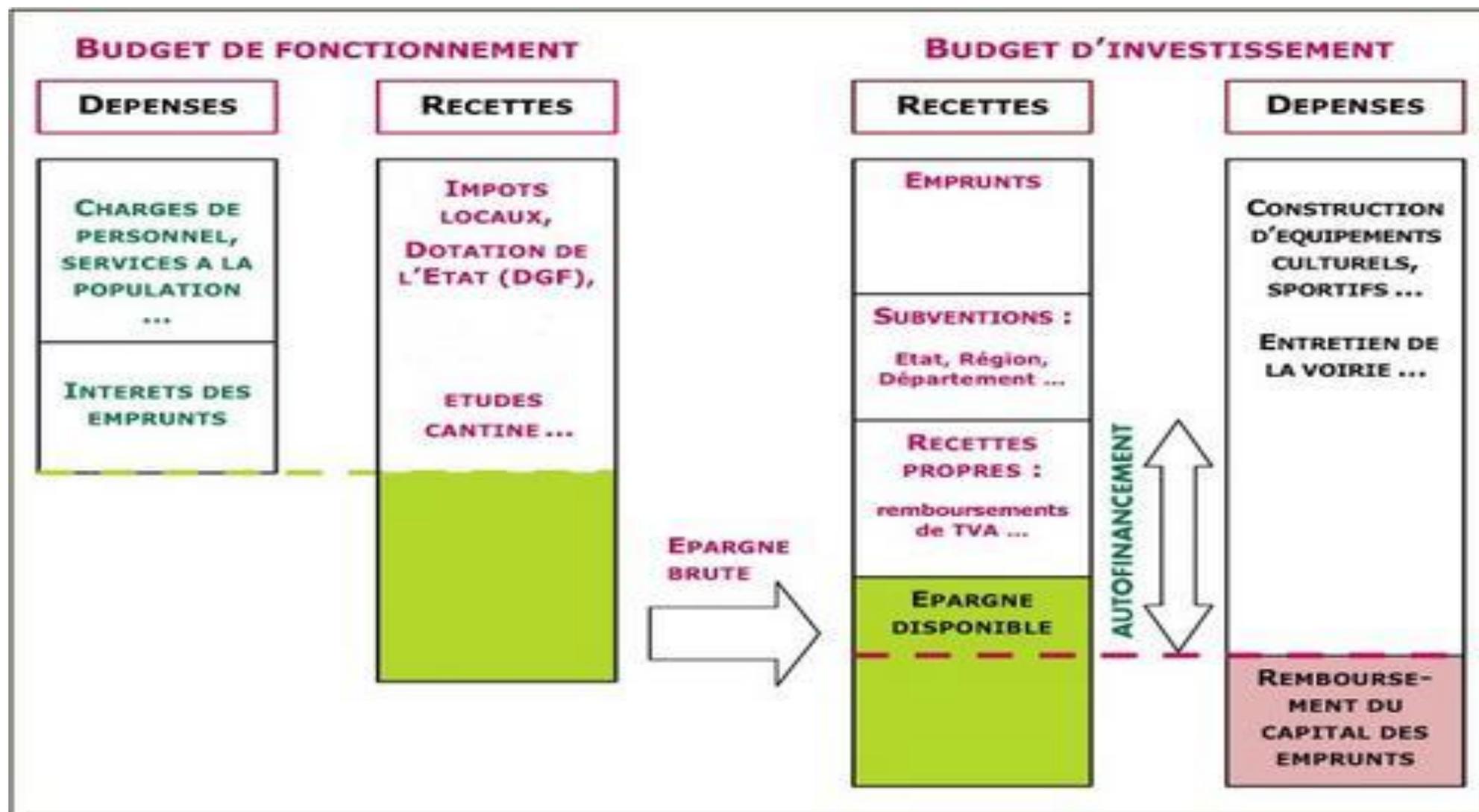
52 - des achats performants

- Des procédures à respecter:
 - le respect de la concurrence : publicité adaptée
 - la transparence : dématérialisation des marchés publics qui s'accentue
 - L'égalité: vers un renforcement des droits des candidats évincés : de plus en plus de précontentieux
- Des contrats à négocier:
 - Sur les aspects techniques et financiers
 - Sur le suivi et la réception des prestations

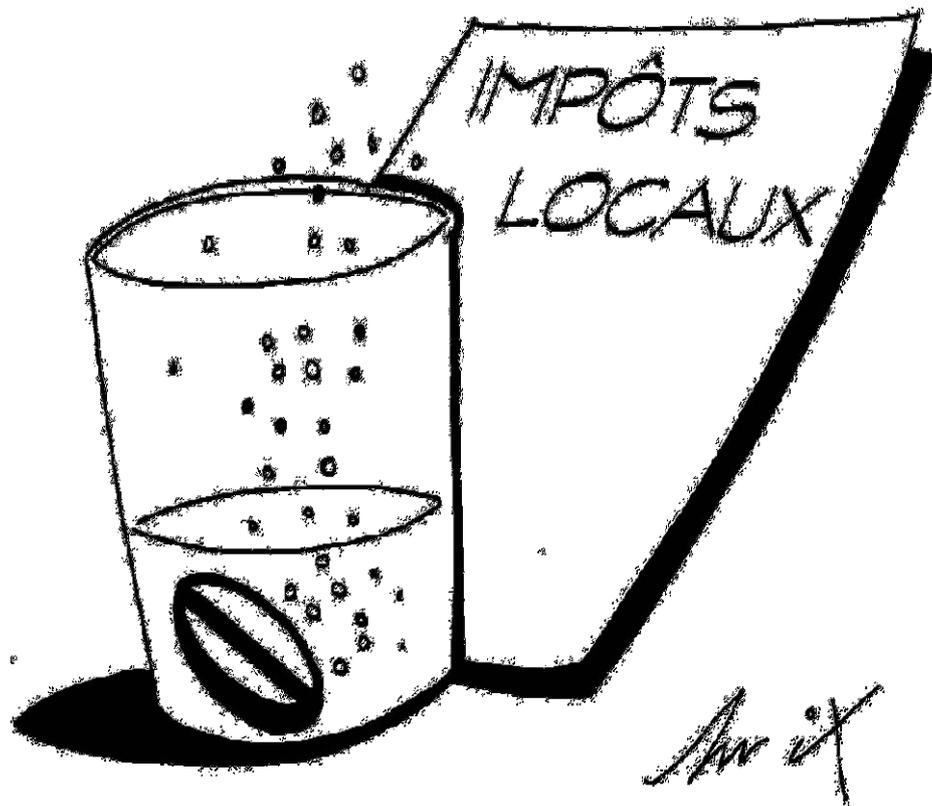
?

Dans votre collectivité de résidence ou sur internet:
Y-a-t-il un règlement intérieur de l'achat public (MAPA) ?

53 - l'optimisation financière



53 - l'optimisation financière



?

Dans votre collectivité de résidence ou sur internet:

Pouvez-vous vous procurer la présentation synthétique du DOB et du Budget de votre commune et de votre Communauté en 2015/2016/2017?

53 - l'optimisation financière



?

Dans votre collectivité de résidence ou sur internet:

Pouvez-vous avoir accès au dernier rapport public de la CRC ?

Quelles sont les conséquences de la baisse de la DGF sur les choix budgétaires ?

54 - la qualité des RH

- **La gestion du personnel : enjeu fondamental dans un contexte de :**
 - restriction budgétaire : maitrise masse salariale ?
 - développement des services publics locaux: organisations à revoir ?
 - vieillissement des agents: gestion de l'inaptitude?
- **Les statuts de la FPT : adaptation en fonction des métiers qui évoluent. Quelle reconversion ?**
- **Les salaires : traitement indiciaire + régime indemnitaire : une réforme importante en 2016 (RIFSEEP) + aides sociales (PSC, autres)**
- **Des cotisations : retraite, maladie...CNFPT,CDG**

54 - la qualité des RH

Dans votre collectivité de résidence ou sur internet:



Pouvez-vous vous procurer, si cela existe:

- le règlement intérieur pour les agents ?
- Le règlement du Comité Technique et du CHSCT ?
 - Le livret d'accueil des nouveaux agents ?
 - Le projet ou la délibération sur le RIFSEEP?
 - Un organigramme ?
 - Des fiches de poste ?
- Le model pour le déroulé des entretiens professionnels ?
 - Le plan de formation
- **Le DU: Document Unique de Prévention des Risques Professionnels ?**

55 - une population à satisfaire



55 - une population à satisfaire

Nous sommes jugés sur:

- **La qualité des renseignements**
- **La compréhension des démarches administratives**
- **La gestion de la liste électorale**
- **Le suivi de l'état civil**
- **L'accompagnement social**

55 - une population à satisfaire

?

Dans votre collectivité de résidence ou sur internet:

Pouvez-vous vous procurez, si cela existe:

- le guide pratique des démarches en ligne?
- Les formulaires types pour l'état civil et l'inscription électorale ?
 - Le bilan du CCAS ?

6) - la prise de poste de l'agent en Missions Temporaires

61 - les métiers de l'activité Missions Temporaires

62 - se repérer dans son environnement

63 - l'organisation du travail

64 - enrichir ses savoirs

65 - le rôle des agents territoriaux

66 - les attentes du CDG 35

6) - la prise de poste de l'agent en Missions Temporaires

61 - les métiers de l'activité Missions Temporaires

- Agents d'accueil
- Gestionnaires dont RH-Finances
- Secrétaires de mairie
- Secrétaires + secrétaires de direction
- Responsables de services
- Documentaliste

6) - la prise de poste de l'agent en Missions Temporaires

61 - les métiers de l'activité Missions Temporaires

- Agents spécialisés des écoles maternelles
- Agents d'entretien des espaces verts, voirie
- Agents Maintenance des Equipements et Espaces Publics
- Agent technique de surface, 3 agents polyvalents
- Menuisier, cuisinier
- Techniciens
- Divers (surveillant de port, informaticiens, technicien rivière...)

6) - la prise de poste de l'agent en Missions Temporaires

62 - se repérer dans son environnement

découvrir ce que font les collègues

Quelles sont les habitudes de travail ?

découvrir les partenaires

De quelle DDTM, Trésorerie, communauté de communes (...) je dépends ?

rencontrer ses interlocuteurs

trésorerie, DDTM, Préfecture, intercommunalité...

6) - la prise de poste de l'agent en Missions Temporaires

63 - l'organisation du travail

Établir un calendrier annuel à respecter, exemple :

- échéance annuelle: budget, tableau électoral, DADS
- échéance mensuelle : conseil municipal, paie
- échéance quotidienne : accueil, courrier, mandats et titres

Savoir gérer les priorités

6) - la prise de poste de l'agent en Misions Temporaires

64 - enrichir ses savoirs

Mobiliser ses connaissances acquises ou à acquérir

- regarder ce qui a déjà été fait (dossiers, délibérations, arrêtés ...)

Valider ses connaissances

- être toujours en veille informative (sites Internet, documentation, revues ...)
- se former par le biais de réunions, de journées d'informations et de formations (CNFPT, CDG, Trésorerie, Préfecture, AMF...)

« Vous apprendrez en marchant »

- un métier en perpétuelle évolution
- des habitudes de travail à prendre au fur et à mesure

6) - la prise de poste de l'agent en Missions Temporaires

65 - le rôle des agents territoriaux

➤ Les conseillers des élus

rôle ambigu - chacun doit rester à sa place

➤ Les exécutants des élus

respecter leurs choix - les élus ont la légitimité démocratique

➤ Les personnes assurant la garantie administrative et juridique des actes, des projets des élus

savoir chercher les informations pour pouvoir mettre en œuvre les projets - notre responsabilité peut être mise en cause

6) - la prise de poste de l'agent en Missions Temporaires

66 - les attentes du CDG 35

Attentes relatives à l'acquisition de savoirs

- motivation, écoute
- acceptation des remarques
- analyse des difficultés, des erreurs

6) - la prise de poste de l'agent en Missions Temporaires

66 - les attentes du CDG 35

Attentes relatives au savoir être

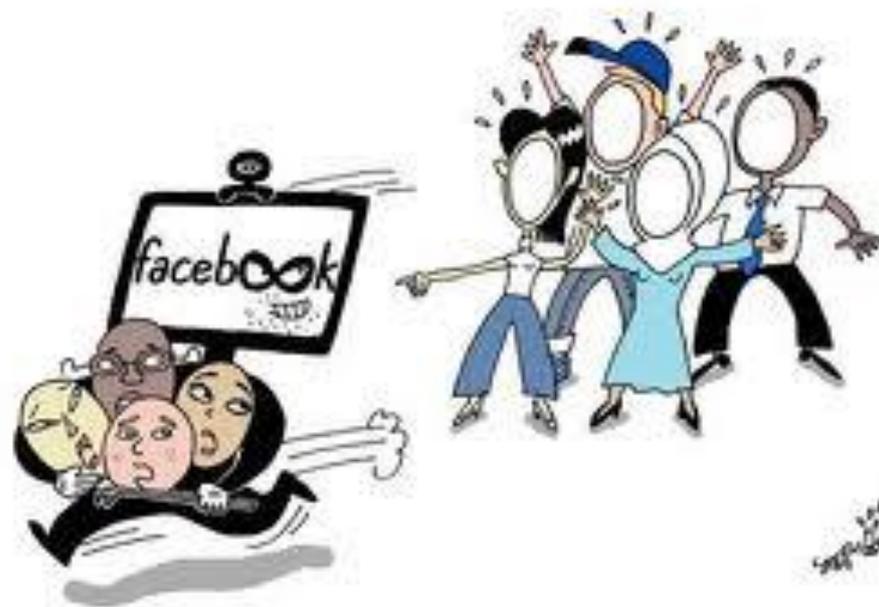
- trouver sa place, ne pas s'imposer
- prendre des initiatives
- rendre service

6) - la prise de poste de l'agent en Missions Temporaires

66 - les attentes du CDG 35

adopter un comportement adéquat (discrétion, sincérité, humilité, disponibilité...)

Des agents en qui on peut avoir confiance



Merci et bonne formation !

